

Lettre d'engagement qualité de la Direction de Norgine SAS

Dans le cadre de ses activités d'information promotionnelle, Norgine SAS doit garantir la diffusion d'une information de qualité aux professionnels de santé impliqués au quotidien dans la prise en charge de leurs patients afin de favoriser la qualité du traitement médical et le bon usage des médicaments dans le souci d'éviter le mésusage du médicament, de ne pas occasionner de dépenses inutiles pour la collectivité et de participer à l'information des professionnels de santé.

Pour délivrer une information promotionnelle de qualité sur nos médicaments, une organisation a été mise en place par le Directeur Général de la Région Commerciale France et le Pharmacien Responsable. Celle-ci permet notamment un contrôle scientifique des informations diffusées et une actualisation continue des connaissances :

- des délégués impliqués directement, en visite à distance ou en présentiel, dans l'information promotionnelle auprès des professionnels de santé,
- des directeurs régionaux en charge de l'encadrement des délégués ayant une activité d'information promotionnelle auprès des professionnels de santé,
- des responsables grands comptes dont les missions sont d'assurer le référencement des spécialités Norgine au sein des grands comptes (établissements hospitaliers, hôpitaux, cliniques ...) et d'assurer une activité d'information promotionnelle pour des médicaments hospitaliers.

La politique qualité repose sur les principes suivants :

- Garantir la satisfaction de ses clients en leur apportant des produits de qualité et ayant fait preuve de leur efficacité, adaptés aux pathologies et aux patients
- Garantir la qualité des informations délivrées aux Professionnels de Santé (Politique Qualité IP)
- Entretien et promouvoir la culture d'amélioration continue des processus.

Dans un souci d'amélioration continue, la politique qualité est revue de façon annuelle par le Directeur Général de la Région Commerciale France et le Pharmacien Responsable.

Dernière revue le 02 juillet 2020



Cyril Tavier
Directeur Général
Région Commerciale France



Stéphanie Magnier-Abraham
Pharmacien Responsable